



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

## Division pistolet

### Dispositions d'exécution 2022

#### CF-P25/50

La SNTS organise annuellement un concours conformément au règlement FST du Concours Fédéral au Pistolet (CF-P25/50), édition 2016, doc. N°4.51.01 et édicte les présentes dispositions d'exécution.

- Art. 1                    **Finances**  
Le prix de la feuille de stand par programme (25m ou 50m) est de Fr. 17.-, dont Fr. 1.- revient à la société organisatrice et Fr. 1.- à la SNTS.
- Art. 2                    **Contrôle**  
Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.
- Art. 3                    **Annnonce des résultats / Décompte**  
Ce concours peut être tiré jusqu'au 30 septembre 2022. Toutes les feuilles de stand doivent être en possession de la cheffe des concours 25/50m jusqu'au 15 octobre 2022. Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 17.-. Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin octobre 2022 directement auprès de la SNTS par le n° IBAN CH59 8080 8005 2418 3354 9 auprès de la Raiffeisen en mentionnant qu'il s'agit du « CF-P25/50 ».
- Art. 4                    **Dispositions du concours**
- 4.1    **Programme 25m**  
*Programme de précision*  
Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance :  
Cible PP-10/50cm  
2 séries de 5 coups en 5 minutes par série
- Programme de série*  
Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance :  
Cible vitesse ISSF  
2 séries de 5 coups en 30 secondes par série
- 4.2    **Programme 50m**  
*Passe stand*  
Pistolets libres, pistolets à percussion annulaire et pistolets d'ordonnance :  
Cible P-10 1m  
10 coups, coup par coup
- Passe campagne*  
Pistolets à percussion annulaire et d'ordonnance :  
Cible B-10, 1m  
**2 séries de 5 coups chacune, montrés à la fin**
- Art 5.                    **Systèmes de marquage électronique**  
Pour les installations équipées de cibles à marquage électronique, des autocollants sont remis et ils doivent être placés sur la bande d'impression, de telle sorte que l'autocollant soit surimprimé par les résultats.

Les bandes d'impression des résultats doivent être complétées correctement avec indication du programme (CF-P25/50 Passe Stand, CF-P25/50 Passe Campagne, CF-P25/50 Tir de précision, CF-P25/50 Feu de série) ainsi que le nom et le prénom du tireur. Seules les bandes de contrôle surimprimées sont valables.

Art. 6 **Obligation de posséder une licence**  
Selon les Règles relatives au concours (RC), édition 2020, cette compétition est soumise à l'obligation de posséder une licence.  
**Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand.**

Art.7 **Classes d'âge**  
**Elite** (classe d'âge ouverte), **Seniors** (46-59 ans)  
**U19** (17-18 ans), **U21** (19-20 ans), **Vétérans** (60-69 ans)  
**U13** (10-12 ans), **U15** (13-14 ans), **U17** (15-16 ans), **Seniors vétérans** (dès 70 ans)

Art. 8 **Distinctions**  
Par distance, il est remis à chaque participant qui a obtenu

- un résultat valable : une carte-couronne d'une valeur de CHF 8.- ou une distinction simple
- deux résultats valables : une carte-couronne d'une valeur de CHF 10.- ou une distinction spéciale

Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

### Programme 25m

	Tir de précision		Feu de série	
	PPA/PPC	PO	PPA/PPC	PO
E/S	90	86	92	88
U19/U21/V	88	84	90	86
U13/U15/U17/SV	86	82	88	84

### Programme 50m

	Passe stand			Passe campagne	
	PL	PPA	PO	PPA	PO
E/S	90	84	81	84	81
U19/U21/V	88	82	79	82	79
U13/U15/U17/SV	87	81	78	81	78

Edition mars 2022

Le responsable de la Division



Michael Leuenberger

La cheffe du concours



Gabriela Faedo